Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission chargée de donner un avis sur les demandes de dérogation aux référentiels du tronc commun

A.Gt. 04-09-2026 M.B. 18-09-2026

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'article 1.4.4-6, §5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022 portant désignation des membres de la Commission chargée de donner un avis sur les demandes de dérogation aux référentiels disciplinaires du tronc commun ;

Considérant que la durée des mandats des membres de la Commission est fixée à quatre ans ;

Considérant que les mandats sont renouvelables ;

Considérant les propositions de l'Administrateur général a.i., de l'Inspectrice générale coordinatrice, de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) et de la Ministre de l'Éducation ;

Considérant que les propositions respectent les conditions de désignation prévues à l'article 1.4.4-6, §5, du Code ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Éducation ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. - Est désigné en qualité de délégué de l'Administrateur général de l'Enseignement pour présider la Commission chargée de donner un avis sur les demandes de dérogation aux référentiels disciplinaires du tronc commun : Monsieur Quentin DAVID.

Article 2. - Est désignée en qualité de déléguée du Fonctionnaire général de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif : Madame Iris VIENNE.

Article 3. - Sont désignés comme membres effectifs et suppléants de cette Commission :

1° en qualité de représentants de l'Inspection du continuum pédagogique, à raison de deux pour le niveau primaire et d'un pour le niveau secondaire du degré inférieur :

- Monsieur Jean-Luc ROLAND (membre effectif) ;

- Madame Jeannine LEROY (membre suppléant) ;

- Madame Kathleen JACQMIN (membre effectif) ;

- Madame Gilberte HAVART (membre suppléant) ;

- Monsieur Pierre HELLA (membre effectif) ;

- Madame Colette GENOT (membre suppléant) ;

2° en qualité de représentants de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif :

- Monsieur Geoffroy LECLERCQ (membre effectif) ;

- Monsieur Yassine EL HAYTI (membre suppléant) ;

- Madame Corine LEGROS (membre effectif) ;

- Madame Caroline DE PAEPE (membre suppléant) ;

3° le Président et le Vice-Président du Conseil général de l'enseignement fondamental ou leur délégué respectif, sauf si l'un de ceux-ci est déjà membre de la Commission à un autre titre auquel cas ledit Conseil général désigne un autre de ses membres ;

4° s'il s'agit d'une demande de dérogation portant sur l'un des composantes du référentiel du tronc commun, le Président et le Vice-Président du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire ou leur délégué respectif, sauf si l'un de ceux-ci est déjà membre de la Commission à un autre titre auquel cas ledit Conseil général désigne un autre de ses membres ;

5° en qualité d'experts universitaires ou de Hautes Ecoles en pédagogie :

- Monsieur Marc DEPREZ (membre effectif) ;

- Monsieur Gaëtan TEMPERMAN (membre suppléant) ;

- Madame Patricia SCHILLINGS (membre effectif) ;

- Madame Sophie PONDEVILLE (membre suppléant) ;

- Monsieur Fabian DEMILY (membre effectif) ;

- Monsieur Christian MICHAUX (membre suppléant) ;

6° en qualité de représentants du Ministre de l'Education, siégeant avec voix consultative :

- Monsieur Jean-Christophe PANNAYE (membre effectif) ;

- Monsieur Hubert CHAPELAIN (membre suppléant).

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022 portant désignation des membres de la Commission chargée de donner un avis sur les demandes de dérogation aux référentiels disciplinaires du tronc commun est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 04 septembre 2026.

Article 6. - Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 04 septembre 2026.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

V. GLATIGNY